

## Payer la PA par mandat cash

Par question123, le 20/12/2016 à 10:44

Bonjour,

Mon ex, pour m enquiquiner, me verse la pension alimentaire de plein de façon différentes et toujours à la date butoire.

Parfois il verse la PA par virement, parfois par chèque, parfois en espèce, parfois par mandat cash urgent et parfois, il attend le mois suivant. Il a mon RIB depuis le début mais ne veut pas mettre en place de virement permanent.

Le jugement dit que la PA est payable au domicile de la mère.

Est ce normal que c est à moi de me déplacer à la poste, faire la queue, devoir quitter plus tôt le travail pour récupérer la PA? De plus, ils ne me donnent aucun reçu. J habite dans une ville assez mal fréquentée du 93 et j ai toujours peur des vols...

Monsieur a bien compris que ça m embête et c est pour ca qu il continue. Il pourrait aller à la poste et demander à faire virer l argent sur mon compte mais au lieu de ça, ail fait un mandat cash urgent et le delais pour récupérer la PA n est que de 15 jours...

Donc j aimerai savoir ce que signifie vraiment la phrase du jugement: **pension alimentaire payable au domicile de la mère.** 

Merci de vos réponses

## Par Visiteur, le 20/12/2016 à 11:06

Bjr,

Il lui faut un rappel, via votre avocat ou le JAF.

La CAF peut vous aider en cas de retard.

https://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-vivez-seul-avec-ou-sans-enfant/vous-ne-percevez-pas-ou-plus-de-pension-alimentaire

## Par question123, le 20/12/2016 à 11:08

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je n'ai plus d'avocat depuis 2 ans.

Le fait qu'il verse par mandat cash urgent, est-ce légal? Car au final, c'est à moi de me déplacer si je veux la pension alimentaire :(

Et étant seule avec mon fils, ce n'est pas toujours simple

## Par cocotte1003, le 20/12/2016 à 11:29

Bonjour, rien n'empêche ce type de paiement. Il paie c'est certainement contraignant mais s'il ne payait pas, comme le font pas mal de débiteurs, ce serait encore élus contraignant, cordialement